

## COMMUNE DE LOCMALO

### NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL 03.04.2024

**Date de convocation :** L'an deux mille vingt-quatre,  
Le trois avril à vingt heures

**Nombre de conseillers :** Le Conseil Municipal de la Commune de LOCMALO,  
En exercice : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Jean-Charles LOHÉ.

Présents :

Votants :

#### Conseillers présents :

NOM Prénom	PRÉSENT	ABSENT	POUVOIR
LOHÉ Jean-Charles			
DROUAL Christine			
LE ROCH Lucette			
GAUTIER Joël			
LE TADIC Jérôme			
POTHIER Delphine			
AUDIC Aurélien			
LE CUNFF Carine		x	Pouvoir à Dominique LE MANACH
LOMBARD Chrystel			
ROBERT Christine		x	Pouvoir à Christine DROUAL
VAN DER KRIEKEN Gwendolyn			
LE DOUJET Sandra		x	
BOISBOUVIER Cédric			
VAUGEOIS Sandrine		x	Pouvoir à Jean-Charles LOHÉ
LE MANACH Dominique			

#### DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Roulement des secrétaires de séance.

#### Délibération n°2024-32

#### APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2024

1/13

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 13 mars 2024 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

**DECISIONS DU MAIRE**

Délibération n°2024-33

2/13

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations que le Conseil municipal lui a consenties par délibérations n°25-2020 du 26 mai 2020 et n° 95-2023 du 26 octobre 2023, et des informations suivantes :

**COMMANDE PUBLIQUE – DEVIS / AVENANTS VALIDÉS DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :**

Date	Entreprise - Prestataire	Objet de la commande	Montant TTC
12/03/2024	<b>Transports TAILLARD</b>	Sortie CCAS du 05/06/2024	<b>676,00 €</b>
12/03/2024	<b>Parc de BRANFERE</b>	Sortie CCAS du 05/06/2024	<b>3 402,00 €</b>
26/03/2024	<b>IKEA</b>	Mobilier 3ème salle de classe	<b>359,00 €</b>

**AUTRES INFORMATIONS**

- Abandon du projet éolien de LAMINAK.

**URBANISME :**

- Opposabilité du PLUi.
- Projet de SCOT du Pays COB : enquête publique en cours

*Le 16 octobre 2023, les élus du Pays ont voté à l'unanimité [l'arrêt du projet de SCoT](#). L'arrêt correspond à la finalisation d'une première version du SCoT.*

*Par la suite, une période de consultations officielles s'est engagée. Les personnes publiques associées à la démarche (État, chambres consulaires, communes...) ont été sollicitées pour émettre un avis sur le projet de SCoT. Cette phase de consultation étant terminée, **le Pays du Centre Ouest Bretagne soumet à présent le projet de SCoT à enquête publique du mardi 2 avril, 9h00, au lundi 6 mai, 16h30.***

*Cette enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration du SCoT. Elle permet à toute personne d'émettre des observations et propositions sur les dispositions de ce document de planification.*

*Au terme de cette enquête, les élus retravailleront le projet pour tenir compte des avis et contributions reçues et des conclusions de la commission d'enquête. Le comité syndical du Pays procèdera alors à l'approbation du SCoT par délibération.*

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises et des informations transmises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

\*\*\*\*\*

**FINANCES**

3/13

**Délibération n°2024-34****BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

Vu les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-23 du 13 mars 2024 approuvant le compte administratif 2023 du budget de la commune ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur l'affectation comptable du résultat de fonctionnement du compte administratif de la commune qui est constitué du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et, du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 26 mars 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** l'affectation du résultat comme suit :

<b>Affectations du résultat 2023 au BP 2024</b>	
<b>Report en investissement</b>	<b>14 890,36 €</b>
<b>Report en fonctionnement</b>	
<b>Affectation de résultat en 002</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Affectation en 1068</b>	<b>57 768,83 €</b>

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2024-35****TAUX D'IMPOSITION 2024**

4/13

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux en vigueur, à savoir :

- taxe d'habitation : 9,87 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,21 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,83 %

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 26 mars 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
  - **taxe d'habitation : 9,87 %**
  - **taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,21 %**
  - **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,83 %**
- **CHARGE** Monsieur le Maire
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2024-36**

5/13

## BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants, et L. 2311-1 à L. 2342-2 ;

Monsieur le Maire présente le contenu du budget primitif du budget principal – année 2024 qui s'élève à 2.378.739,62 € et s'organise comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2024</b>
Chapitre 011 - Charges à caractère général	235 300,00 €
Chapitre 012- Charges de personnel	315 000,00 €
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	125 500,00 €
Chapitre 66-Charges financières	15 300,00 €
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	- €
Chapitre 023-Virement à la section d'investissement	84 750,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>775 850,00 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2024</b>
013-Atténuations de charges	12 500,00 €
70-Produits des services, du domaine	40 000,00 €
73-Impôts et taxes	121 500,00 €
731-Fiscalité locale	291 700,00 €
74-Dotations et participations	226 650,00 €
75-Autres produits de gestion courante	33 500,00 €
77-Produits exceptionnels	
002-Excédent d'exploitation reporté N-1	50 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>775 850,00 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2024</b>
20-Immobilisations incorporelles	- €
204-Subventions d'équipement versées	12 000,00 €
21-Immobilisations corporelles	202 065,32 €
23-Immobilisations en cours	1 357 524,30 €
26-Participations	2 300,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	29 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 602 889,62 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2024</b>
13-Subventions d'investissement	1 172 984,31 €
16-Emprunts et dettes assimilées	125 000,00 €
10-Apports, dotations et réserves	205 264,95 €
021-Virement de la section de fonctionnement	84 750,00 €
001-Excédent d'investissement reporté N-1	14 890,36 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 602 889,62 €</b>

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le budget primitif du budget principal qui sera voté par chapitre.

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 26 mars 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOpte** le budget primitif du budget principal – année 2024 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2024-37**

6/13

**BUDGET PRINCIPAL – TAUX DE MOUVEMENT DES CREDITS  
(FONGIBILITÉ DES CRÉDITS DANS LE CADRE DE LA M57)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

S'il est fait usage de cette disposition, Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus prochaine séance, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 26 mars 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du vote du budget primitif du budget principal ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2024-38**

7/13

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – BUDGET PRIMITIF  
2024**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants, et L. 2311-1 à L. 2342-2 ;

Monsieur le Maire présente le contenu du budget primitif du budget annexe du lotissement – année 2024 qui s'élève à 424 882,85 € et s'organise comme suit :

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Compte	BP 2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général	
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	26 089,57 €
Chapitre 042-Opérations d'ordre de transferts	92 842,95 €
002-Déficit de fonctionnement reporté	47 089,93 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>166 022,45 €</b>

### RECETTES D'EXPLOITATION

Compte	BP 2024
70-Produits des services, du domaine	- €
74-Dotations et participations	5,00 €
75-Autres produits de gestion courante	
77-Produits spécifiques	- €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 017,45 €
002-Excédent de fonctionnement reporté	- €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>166 022,45 €</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte	BP 2024
16-Emprunt	- €
040-En cours de production de bien	166 017,45 €
001-Déficit d'investissement reporté	92 842,95 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>258 860,40 €</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte	BP 2024
16-Emprunt	166 017,45 €
040-En cours de production de biens	92 842,95 €
001-Solde d'exécution positif reporté	- €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>258 860,40 €</b>

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le budget primitif du budget annexe du lotissement qui sera voté par chapitre.

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 26 mars 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOpte** le budget primitif du budget annexe du lotissement – année 2024 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2024-39**

8/13

**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – TAUX DE  
MOUVEMENT DES CREDITS (FONGIBILITÉ DES CRÉDITS DANS  
LE CADRE DE LA M57)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée délibérante l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

S'il est fait usage de cette disposition, Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus prochaine séance, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 26 mars 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du vote du budget primitif du budget principal ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2024-40**

9/13

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT  
BUDGET PRIMITIF 2024**



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants, et L. 2311-1 à L. 2342-2 ;

Monsieur le Maire présente le contenu du budget primitif du budget annexe de l'assainissement – année 2024 qui s'élève à 197 566,17 € et s'organise comme suit :

#### **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Compte	BP 2024
011-Charges à caractère général	35 010,39 €
66-Charges financières	- €
042-Opérations d'ordre de transferts entre sections	20 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>55 010,39 €</b>

#### **RECETTES D'EXPLOITATION**

Compte	BP 2024
70-Vente, prestations de services	25 000,00 €
042-Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 000,00 €
002-Excédent de fonctionnement reporté	20 010,39 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>55 010,39 €</b>

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Compte	BP 2024
20-Immobilisations incorporelles	
21-Immobilisations corporelles	50 000,00 €
23-Immobilisations en cours	82 555,78 €
16-Emprunts et dettes assimilées	
040-Amortissements	10 000,00 €
041-Amortissements	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>142 555,78 €</b>

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Compte	BP 2024
10-Apports, dotations et réserves	
13-Subventions	9 660,00 €
040-Amortissements	20 000,00 €
041-Amortissements	
001-Solde d'exécution positif reporté	112 895,78 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>142 555,78 €</b>

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le budget primitif du budget annexe de l'assainissement qui sera voté par chapitre.

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 26 mars 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOpte** le budget primitif du budget annexe de l'assainissement – année 2024 ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

## Délibération n°2024-41

10/13

**TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A  
RMCOM – CONSULTATION DES COMPTES ASSAINISSEMENT DE  
LA COMMUNE PAR **RMCOM / BET**– AUTORISATION DONNEE A  
LA DGFIP**

\*\*\*\*\*

## Délibération n°2024-42

11/13

**CONTRAT DE TERRITOIRE ENTRE LE DEPARTEMENT,  
RMCOM ET LES COMMUNES : MODIFICATION DU PROJET DE  
LOCMALO – INSCRIPTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE  
LA MAM DANS LE CONTRAT DE TERRITOIRE – MISE A JOUR DU  
PLAN DE FINANCEMENT DE LA MAM**

Vu la délibération n°50-2022 du 21/04/2022 portant approbation du choix de projet de la commune à inscrire dans le contrat de territoire 2022-2026 établi entre le Département, RMCOM et ses communes membres ;

Vu le projet de PPI 2024-2029 présenté en commission des finances et conseil municipal le 03/04/2024 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de positionner le projet de construction d'une Maison des assistantes maternelles (MAM) sur le contrat de territoire en lieu et place du projet de restaurant scolaire initialement retenu et dont la réalisation a été repoussée. Monsieur le Maire sollicite à ce titre la création d'un avenant au contrat de territoire susvisé afin d'y intégrer ce changement.

Ce faisant, Monsieur le Maire propose de mettre à jour le plan de financement du projet de MAM de la façon suivante :

OPERATION	MAM			
	€ HT	RECETTES	%	€
AMO SEM BREIZH (100% phases 1 à 3)	20 972,00 €	CAF	27,53%	193 500,00 €
AMO SEM BREIZH (+42,52% phase 4)	6 132,23 €	DEPARTEMENT 50 %	50,00%	351 493,29 €
AMO SEM BREIZH ENERGIE (100%)	4 960,00 €	AUTOFINANCEMENT	22,47%	157 993,29 €
MO BLEHER (12,83 % travaux MAM)	69 038,23 €	Dont Emprunt		125 000,00 €
MO BLEHER - Phases 1 à 4 cantine	43 784,12 €	Pour info 20 ans loyers =		134 400,00 €
AUTRES BET : étude sol, SPS, CT, etc.	20 000,00 €			
<b>TOTAL TRAVAUX :</b>	<b>538 100,00 €</b>			
TRAVAUX BATIMENT	480 000,00 €			
TRAVAUX VRD	28 000,00 €			
TRAVAUX (OPTIONS)	24 700,00 €			
TRAVAUX (VARIANTE)	5 400,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>702 986,59 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>100,00%</b>	<b>702 986,59 €</b>

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 26 mars 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement modifié de la MAM tel que présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** une subvention de 50 % auprès du Département dans le cadre du contrat de territoire 2022-2026 pour le projet de MAM en lieu et place du projet initialement retenu par la commune ;
- **SOLLICITE** une modification dudit contrat de territoire afin d'intégrer cette modification ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

## RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2024-43

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

12/13

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'actuelle Secrétaire générale de mairie quittera ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2024 dans le cadre d'une mutation externe.

Une procédure de recrutement en vue de son remplacement est en cours.

A cette fin, il convient d'ouvrir temporairement le poste à plusieurs grades et cadres d'emplois possibles. Il convient également d'ouvrir temporairement un poste supplémentaire au sein du service administratif, afin d'assurer si possible un tuilage sur le poste.

Monsieur le Maire le maire propose ainsi de procéder aux modifications suivantes :

- Création d'un poste temporaire de secrétaire général adjoint à temps complet dans la filière administrative du 16/05/2024 au 31/05/2024 sur l'un des grades suivants :
  - Catégorie A :
    - Attaché territorial
  - Catégorie B :
    - Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
    - Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
    - Rédacteur
  - Catégorie C :
    - Adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le grade définitif sera précisé par une délibération ultérieure en fonction des résultats de la procédure de recrutement.

- Ouverture du poste de Secrétaire générale de mairie à temps complet actuellement ouvert sur un grade d'attaché territorial, aux autres grades suivants à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 :
  - o Catégorie B :
    - Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
    - Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
    - Rédacteur
  - o Catégorie C :
    - Adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le grade définitif sera précisé par une délibération ultérieure en fonction des résultats de la procédure de recrutement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**- PROCÉDE aux modifications de postes suivantes :**

- Création d'un poste temporaire de secrétaire général adjoint à temps complet dans la filière administrative du 16/05/2024 au 31/05/2024 sur l'un des grades suivants :
  - o Catégorie A :
    - Attaché territorial
  - o Catégorie B :
    - Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
    - Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
    - Rédacteur
  - o Catégorie C :
    - Adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le grade définitif sera précisé par une délibération ultérieure en fonction des résultats de la procédure de recrutement.

- Ouverture du poste de Secrétaire générale de mairie à temps complet actuellement ouvert sur un grade d'attaché territorial, aux autres grades suivants à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 :
  - o Catégorie B :
    - Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
    - Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
    - Rédacteur
  - o Catégorie C :
    - Adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le grade définitif sera précisé par une délibération ultérieure en fonction des résultats de la procédure de recrutement.

**- DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

# INFORMATIONS DIVERSES ET CALENDRIER

## Date des prochains Conseils municipaux et commissions :

**Vendredi 05 avril 2024** : CCID 2024

**Samedi 06 avril 2024** :

- i. **10h** : Conseil municipal des enfants
- ii. **11h** : Inauguration du city stade

*Mercredi 10 avril 2024* : Greffage des arbres du verger

**Mardi 07 mai 2024** : Premier marché des artisans et producteurs de la saison.



**Mardi 14 mai 2024 à 20h00** : Conseil municipal

**Jeudi 16 mai 2024 à 18h00** : Commission de contrôle des listes électorales

**Dimanche 09 juin 2024 de 8h à 18h** : Elections européennes

\*\*\*\*\*

**Dates à caler :**

**Commission 1% artistique :** Caler une nouvelle date

Choix des revêtements de la médiathèque : réunion de travail ?

# ELECTION EUROPEENNES DU 09.06.2024

## 1- MEMBRES DU BUREAU DE VOTE :

POSTE		09/06/2024
<b>MEMBRES TITULAIRES DU BUREAU DE VOTE</b>	Président	Jean-Charles LOHÉ
	Assesseur n° 1	Lucette LE ROCH
	Assesseur n° 2	Joël GAUTIER
	Secrétaire	Jérôme LETADIC
<b>MEMBRES SUPPLÉANTS DU BUREAU DE VOTE</b>	Présidente suppléante	Christine DROUAL
	Assesseurs suppléants	Aurélien AUDIC, Dominique LE MANACH, Gwendolyn VAN DER KRIEKEN, Chrystel LOMBARD, Christine ROBERT, Cédric BOISBOUVIER, Carine LE CUNFF



**Les membres titulaires du bureau de vote sont présents à l'ouverture à 8h et à la fermeture à 18h, ainsi que jusqu'à la fin des opérations de dépouillement.**

## 2- ORGANISATION DES PERMANENCES :

HORAIRES	POSTE	09/06/2024
<b>8h00-10h30</b>	Président	Jean-Charles LOHÉ
	Assesseur n° 1 : Table décharge	Aurélien AUDIC
	Assesseur n° 2 : Urne	Lucette LE ROCH
	Assesseur n° 3 : Signature	Dominique LE MANACH
<b>10h30-13h00</b>	Président	Jean-Charles LOHÉ
	Assesseur n° 1 : Table décharge	Gwendolyn VAN DER DKRIEKEN
	Assesseur n° 2 : Urne	Chrystel LOMBARD
	Assesseur n° 3 : Signature	Christine ROBERT
<b>13h00-15h30</b>	Président	Christine DROUAL
	Assesseur n° 1 : Table décharge	Cédric BOISBOUVIER
	Assesseur n° 2 : Urne	Delphine POTHIER
	Assesseur n° 3 : Signature	Jérôme LETADIC
<b>15h30-18h00</b>	Président	Christine DROUAL
	Assesseur n° 1 : Table décharge	Carine LE CUNFF
	Assesseur n° 2 : Urne	Joël GAUTIER
	Assesseur n° 3 : Signature	Jérôme LETADIC
<b>A partir de 18h00 (dépouillement)</b>	Scrutateur n°1	
	Scrutateur n°2	
	Scrutateur n°3	
	Scrutateur n°4	

\*\*\*\*\*